

Conseil d'établissement

DATE : Mercredi le 12 octobre 2022
HEURE : 19h
ENDROIT : Salon du personnel

Procès-verbal

1. Ouverture de l'assemblée

L'assemblée commence à 19h00.

2. Adoption de l'ordre du jour (CÉ027/22-23 – 1)

L'ordre du jour est adopté par Mme Annick Gagnon.

3. Vérification des présences et quorum

Étaient présents : Véronique Coron, parent
Véronique Fortin, parent
Annick Gagnon, parent
Vanessa Neveu-Boulanger, parent
Marie-Hélène Séguin, parent
Dominique Barbeau, technicienne au SDG
Karine Charbonneau, enseignante
Marijo Charron, TES
Marie-Eve Lemay, enseignante
Stéphane Roy, enseignant

4. Adoption et suivi au procès-verbal du 25 mai 2022 (CÉ027/22-23 – 2)

Le procès-verbal est adopté par Mme Véronique Fortin.

Deux corrections ont été apportées au procès-verbal : la présence de Mme Véronique Fortin et une coquille.

5. Élection de la présidence et de la vice-présidence (CÉ027/22-23 – 3)

Mme Marie-Hélène Séguin, présidente

Mme Annick Gagnon, vice-présidente

6. Rapport annuel 2021-2022 (CÉ027/22-23 – 4)

Le rapport annuel 2021-2022 est adopté par Mme Annick Gagnon.

7. Politique d'admission et d'inscription (CÉ027/22-23 – 5)

Les membres du conseil d'établissement ont été consultés sur les corrections apportées à la politique. Les membres sont en accord avec la politique.

8. Plan de lutte contre l'intimidation et la violence (CÉ027/22-23 – 6)

Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2022-2023 est adopté par Mme Vanessa Neveu-Boulangier.

Il est proposé que tous les élèves de l'école puissent participer au sondage sur le sentiment de sécurité. M. Stéphane Roy se porte volontaire pour faire un sondage adapté aux élèves du 1^{er} cycle et de la 3^e année.

9. Sorties éducatives et activités (CÉ027/22-23 – 7)

L'horaire des activités pour la journée de l'Halloween est présenté ainsi que les différentes activités et sorties pour les différents cycles.

Les activités et les sorties sont adoptées par Mme Véronique Fortin.

10. Règles de régie interne (CÉ027/22_23 – 8)

Il est proposé par M. Stéphane Roy de modifier les règles de régie interne pour y intégrer les règles régissant la tenue de séances à distance.

Les prochaines séances se dérouleront donc par visioconférence à l'exception des deux dernières rencontres.

Les règles de régie interne seront adoptées le 30 novembre.

11. PEVR

L'échéancier en lien avec l'actualisation du PEVR et du projet éducatif de l'école a été présenté aux membres du CÉ. Ils ont également été consultés sur les enjeux du PEVR.

12. Parole au représentant du comité de parents

Mme Coron a assisté à la rencontre du comité de parents. Les sujets abordés ont été les suivants :

- Élection de la présidente;
- Présentation du PEVR;
- Consultation de la politique d'admission et d'inscription.

13. Nouvelles de l'école

- L'activité de la rentrée a été une réussite. Un coup de cœur a été publié sur le site et la page Facebook du CSSRDN.
- Les défis du mois sont de retour à l'école. Le premier défi était les déplacements dans l'école.
- Les photos scolaires ont été prises le 7 octobre. Nous remercions les parents bénévoles pour leur aide.
- La subvention pour l'aménagement de la cour d'école a été acceptée.
- Des activités ont été organisées en lien avec les journées de la culture (cours de danse, création d'une œuvre collective, création de capteurs de rêves...)

14. Parole au SDG

98 élèves sont inscrits de façon régulière au SDG. On remarque qu'il y a plus d'inscriptions sporadiques comparativement à l'année passée.

La sortie *Laser action* a été très appréciée. La prochaine sortie sera au *Clip and climb*.

15. Calendrier des réunions

Voici les dates des rencontres pour l'année 2022-2023 : 30 novembre, 1^{er} février, 15 mars, 19 avril, 24 mai et 14 juin.

16. Questions diverses

- Rappel de la formation obligatoire pour les membres du CÉ.
- Projet pour l'amélioration de l'école et campagne de financement : on soulève l'idée d'apporter des suggestions de projet pour l'amélioration de l'environnement pour les prochaines rencontres du CÉ.

17. Levée de l'assemblée

Levée de l'assemblée à 21h02.

Caroline Lamarche

Directrice

Loi 180, article 64

Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt de l'élève.